



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au CHSCTA du Lundi 30 Aout 2021

Depuis 1 an et demi la CGT Educ'action a insisté sur la nécessité d'un investissement massif dans l'Education afin de garantir la santé et la sécurité de tous en cette période de pandémie. Force est de constater que cela n'est pas encore à l'ordre du jour en cette rentrée, puisqu'au contraire dans notre académie les moyens sont loin d'être à la hauteur des enjeux, c'est d'ailleurs largement ce qui explique le mouvement de contestation sans précédent qui se poursuit dans le Var au niveau des Dotations Horaires des établissements du second degré. Ainsi un Un préavis de grève a été déposé par 5 organisations syndicales (SNES, SNEP, CGT, FO et SUD) à compter du 31 août et jusqu'au 17 septembre.

La CGT Educ'Action souhaite rappeler son désir constant depuis le début de la pandémie du maintien de l'ouverture des établissements scolaires. Mais nous n'acceptons pas que cela se fasse dans n'importe qu'elles conditions. C'est pourquoi nous avons de multiples interrogations, que nous allons vous soumettre, en espérant que vous pourrez lever le flou qui entoure cette rentrée 2021.

Tout d'abord, nous constatons que la rentrée va se faire sur la base du niveau 2 du protocole sanitaire, or ce dernier nous semble très faible sur la question du brassage des élèves, notamment à la cantine. Des ajustements peuvent-ils encore avoir lieu sur ce point pour la rentrée ?

Concernant les élèves, est ce que vous nous confirmez qu'il n'y aura pas dans les établissements scolaires de l'académie d'éviction systématique des élèves cas contacts non vaccinés comme cela avait été évoqué initialement ? En effet pour la CGT Educ'Action il s'agit d'une mesure socialement discriminante et il faut tout faire pour l'éviter le plus possible.

Ce qui nous amène à plusieurs autres questions sur le protocole:

Concernant cette notion de « cas contact », comment la définit-on à partir de la rentrée ? Qu'est-ce qu'on considère comme cas contact ? Qui fait le déclaratif ?

Quels personnels auront accès au statut vaccinal de l'élève dans les établissements ? Comment cette information médicale sera-t-elle transmise à ces personnels ?

De même Concernant la campagne de vaccination, comment sera-t-elle organisée ?

Sur ces deux points la CGT Refuse de voir une surcharge de travail des équipes, notamment vie scolaire. A ce sujet le ministère a parlé de 700 ETP d'AEd supplémentaire pour la rentrée, combien seront affectés sur l'académie de Nice ?

Comment va se faire la gestion des élèves de 6ème qui ne peuvent pas être vaccinés à la rentrée mais se voient appliquer le protocole des 12-18 ans ?

Toujours sur l'application du protocole, La demande de limitation du brassage entre les niveaux implique-t-elle le maintien de la règle du renvoi des élèves chez eux en cas de non-remplacement de leur Enseignant dans le 1er degré ?

Concernant les tests est ce qu'il va y avoir une montée en charge des tests salivaires dans les écoles, comme le propose le conseil scientifique, ainsi qu'une campagne auprès des parents pour leurs autorisations.

Ceci nous amène à des questions plus matérielles :

Y aura-t-il une nouvelle distribution d'autos tests pour les personnels à la rentrée?

**Est-ce qu'il y aura des livraisons de masques, en particulier des masques transparents en cette rentrée ?
Le ministère nous a parlé de 400 000 masques transparents, est ce que vous savez combien seront affectés à l'académie de Nice**

Est ce que le type de masques qui seront fourni aux personnels sera le même que précédemment, ou bien face à des variants plus contagieux, est ce que vous envisagez de fournir des masques chirurgicaux type 2 pour tous les personnels, comme la CGT le réclame depuis 1 an et demi ?

Concernant le port du masque, il est dit que c'est la règle identique au droit commun qui s'applique. A savoir qu'il faut le porter dans certains espaces publics de forte fréquentation). La cour de récréation quand il y a regroupement est-elle considérée comme espaces publics de forte fréquentation ?

Et conséquemment, si le masque n'est pas obligatoire dans la cour de récréation qu'en est-il de la rentrée et la sortie des élèves dans le primaire ?

La CGT souhaiterait savoir également sur quel budget, selon quel calendrier et selon quelles modalités seront mis en place les capteurs CO2 , les travaux d'aération et les purificateurs d'air dans les établissements scolaires ?

Concernant à présent les personnels :

Selon la circulaire de la FP du 9 aout 2021, il y a obligation vaccinale pour les agents de l'Etat travaillant dans les établissements de santé. Les enseignant·es travaillant dans ce type d'établissement seront soumis aux mêmes règles mais qu'est-ce qui est prévu pour ceux et celles qui n'ont pas complètement finalisé leur vaccination ? A-t-on une solution pour eux ou elles pour l'année scolaire ?

De même qu'est ce qui va être proposé aux collègues travaillant dans certains IME ne souhaitant pas se faire vacciner ? Et même question sur la gestion des personnels soumis à l'obligation vaccinale (infirmier·ères, médecins, psychologues).

La CGT demande des précisions concernant les personnels vulnérables et les ASA (autorisations Spéciales d'Absences) pour les personnels à risque à la rentrée et aussi sur les ASA pour garde d'enfant. Quelle sera la politique pour des personnels vulnérables pour qui la vaccination est déconseillée ?

Concernant à présent les activités scolaires et les conditions de travail :

La CGT demande également ce qu'il en est du protocole pour les PFMP dans les branches soumises au pass sanitaire, les restaurants d'application, les GRETA, les alternant·e etc... ?

Nous aurions Besoin également de clarification sur les sorties scolaires à partir de l'obligation du pass sanitaire étendue aux 12-18 ans dans les lieux culturels, notamment sur la possibilité d'obtenir des créneaux dans certains lieux (comme ce sera le cas dans les piscines) ou sur la possibilité de tests gratuits pour les non vacciné·es en amont de la sortie.

Pour l'EPS qu'elles sont précisément les activités de "basse intensité" avec masque et distanciation ?

Pour la CGT il est impossible de mener de front les cours en présentiel et en distanciel pour les élèves soumis·es à l'isolement , c'est pourquoi nous demandons que cela soit bien explicité aux chefs d'établissements et aux IEN de l'académie que les enseignants n'ont pas à cumuler distanciel et présentiel.

Quelles seront les modalités de réunion des personnels à partir de cette rentrée , et plus généralement comment cela va se passer dans les salles des professeurs ou salles des maitres où vont se côtoyer vaccinés et non vaccinés ?

Les Réunions parents professeurs sont elles maintenues ? et si oui, selon quelles modalités ?

Enfin nous réitérons notre demande dans le cadre du CHSCT Académique d'une étude d'impact de la crise sanitaire sur les personnels de l'académie.